

Agenda Dunod 1937 « Mines » à l'usage des Ingénieurs, Contrôleurs des Mines, Prospecteurs, Maîtres-Mineurs, Exploitants de mines et de carrières, etc., par E. STALINSKY, Ingénieur Civil des mines. — 56^e édition. Volume 10 × 15 CXX, 300 pages, 158 figures, 1937. Relié simili cuir, 20 fr. Editeur, Dunod, 92, rue Bonaparte, Paris.

L'Agenda Dunod « Mines » est sous une forme commode et élégante le guide indispensable aux directeurs, ingénieurs, exploitants de mines et carrières, maîtres-mineurs, prospecteurs, contrôleurs des Mines et la documentation qu'il contient sur l'abatage, les méthodes d'exploitation, l'aérage, l'exhaure, l'air comprimé est à jour des derniers progrès de l'industrie minière.

L'importante révision effectuée lors des dernières éditions a été complétée pour 1937 par une remarquable étude sur l'évolution du matériel roulant utilisé dans les travaux du fond, qui ne pourra manquer d'intéresser nos lecteurs.

Un index alphabétique rend facile et rapide la recherche des informations.

DIVERS

PUBLICATIONS DE L'A. B. S.

Règlement pour la construction des charpentes métalliques

Conformément à la règle qu'elle s'est imposée, dès l'origine, l'Association Belge de Standardisation procède à des révisions périodiques de ses travaux afin de maintenir ceux-ci au niveau des progrès de la technique.

Dans cet esprit, la Commission des Ponts et Charpentes a soumis à un nouvel examen le « Règlement pour la construction des charpentes métalliques », publié en 1920 et révisé une première fois en 1923.

En application de ses statuts, l'ABS met à l'enquête publique le projet pour la troisième édition du « Règlement ». Le texte est accompagné de notes explicatives qui justifient les dispositions proposées par la Commission technique.

Les modifications principales au texte de 1923 portent sur les points suivants : action du vent, surcharges, tensions admissibles, pièces comprimées, pièces fléchies et comprimées, flambage des pièces en treillis, longueur de flambage, flèche des pannes, poutres de roulement des ponts roulants, calcul et construction des poutres à âme pleine, exécution et montage.

Des prescriptions nouvelles ont été incorporées qui ont trait : à l'influence des variations de température, aux éléments soumis à des efforts alternés, aux poutres enrobées, aux appareils d'appui, à la sollicitation par état double de tension, à la résistance au flambage des poutres à âme pleine laminées ou composées, à la flèche des poutres, à la pression admissible sur l'arête la plus fatiguée des plaques d'assise.

Deux annexes ont été ajoutées : un tableau de notations recommandées, une table des valeurs du coefficient de réduction pour le flambage.

Un exemplaire du texte soumis à l'enquête publique peut être obtenu au prix de 5 francs contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 218.55 de l'Association. On est prié d'insérer la mention « Projet charpentes métalliques » au dos du mandat de virement.

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, 63, rue Ducale, à Bruxelles, jusqu'au 31 décembre 1936.

Engrenages cylindriques à denture droite

L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique son projet n° 91 : *Engrenages cylindriques à denture droite*.

Ce travail constitue un nouveau résultat des études entreprises par la Commission des Éléments de Machines. Il est le premier d'une série de quatre que l'ABS consacrera à la question des engrenages.

Les cinq points suivants y sont étudiés : Terminologie — Forme de la denture — Éléments caractéristiques d'une denture — Correction des dentures — Indications à donner lors de la commande d'un engrenage.

Le projet n° 91 peut être obtenu au prix de 4 francs l'exemplaire moyennant paiement au crédit du compte postal n° 218,55 de l'Association Belge de Standardisation à Bruxelles. Afin d'éviter tout retard dans l'expédition, les souscripteurs sont priés d'indiquer leur adresse complète sur le talon du bulletin de versement ou du mandat de virement, ainsi que la mention : « Projet n° 91 ».

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, 63, rue Ducale, à Bruxelles, jusqu'au 15 mars 1937.

Standardisation des tuyauteries

Méthodes de calcul des éléments standard de tuyauterie

Code de bonne pratique pour la construction des tuyauteries

L'Association Belge de Standardisation vient de faire paraître son rapport n° 54 : *Méthodes de calcul des éléments standard de tuyauterie — Code de bonne pratique pour la construction des tuyauteries.*

La Commission des tuyauteries a rédigé ce rapport afin de pouvoir donner, sous une forme suffisamment développée, les précautions à prendre et les vérifications à effectuer avant de faire un choix parmi les tableaux de dimensions des éléments standard. Ces indications se retrouvent en partie dans les tableaux eux-mêmes, mais sous une forme nécessairement assez concise et l'on pouvait craindre qu'un examen trop hâtif des standards ne puisse en amener une interprétation abusive.

La première partie du rapport contient les méthodes de calcul qui ont servi à l'élaboration des tableaux de dimensions, ainsi que les hypothèses de départ, parmi lesquelles les caractéristiques limites de danger et de température des catégories de pressions de service dans lesquelles sont rangés les fluides. De plus, des indications sont données pour le calcul des tuyauteries aux températures plus élevées que la limite actuelle de la standardisation des dimensions.

Dans la seconde partie, sont fixées les limites d'emploi admises pour chaque type d'élément standard et des prescriptions pour l'exécution de l'assemblage des brides aux tubes.

Le rapport n° 54 peut être obtenu, franco de port en Belgique, au prix de 16 francs l'exemplaire, moyennant versement préalable au compte n° 218,55 de l'Association Belge de Standardisation, à Bruxelles. Il suffit d'une simple mention sur le bulletin de versement ou mandat de virement.

Pour l'étranger, majoration de 1 franc par exemplaire.

Standardisation des éléments de machines

ARBRES ET MOYEUX CANNELES

L'association Belge de Standardisation met à l'enquête publique son projet n° 90 : *Arbres et moyeux cannelés.*

Ce document constitue un nouveau résultat des travaux entrepris par la Commission des Eléments de Machines. Il a été élaboré sur la base des conclusions de l'étude faite par le Comité technique 22 Eléments d'automobiles, de l'Association Internationale de Standardisation.

Le projet n° 90 peut être obtenu au prix de 4 francs l'exemplaire, moyennant paiement au crédit du compte postal n° 218,55 de l'Association Belge de Standardisation à Bruxelles. Afin d'éviter tout retard dans l'expédition, les souscripteurs sont priés d'indiquer leur adresse complète sur le talon du bulletin de versement ou du montant de virement, ainsi que la mention : « Projet n° 90 ».

Toutes les observations et remarques auxquelles les propositions de la Commission technique donneraient lieu seront reçues avec empressement au Secrétariat de l'Association Belge de Standardisation, 63, rue Ducale, à Bruxelles, jusqu'au 30 avril 1937.

Standardisation des profilés

L'Association Belge de Standardisation vient de faire paraître une deuxième édition de son rapport n° 29 : *Standardisation des Profilés*.

Les tableaux provisoires publiés en 1930 ne contenaient encore que les dimensions principales et le poids des profils standardisés. Les auteurs de projets trouveront désormais dans le rapport 29 toutes les caractéristiques et données utiles pour leurs calculs.

Il convient de signaler que les tableaux relatifs aux poutrelles et aux fers U ont été révisés. Certains profils ont été supprimés comme conséquence de la disparition presque totale de la demande; pour d'autres, des modifications ont été apportées aux dimensions ou au poids indiqués dans l'édition provisoire de 1930.

Dans ces mêmes tableaux, la Commission technique a fait une sélection des profils dont l'adoption est plus particulièrement recommandée aux consommateurs.

Le rapport 29-1936 peut être obtenu franco de port au prix de 10 francs l'exemplaire, moyennant paiement préalable au crédit du compte postal n° 218,55 de l'Association Belge de Standardisation à Bruxelles. Il suffit d'une simple mention sur le bulletin de versement ou mandat de virement.

Pour l'étranger, ajouter 1 franc par exemplaire.

COMITE NATIONAL DE L'ECLAIRAGE

AVIS

Le Comité National Belge de l'Eclairage nous communique que l'Association des Ingénieurs de l'Eclairage (France) organise, à l'occasion de l'Exposition Internationale de Paris 1937, un *Congrès International des Applications de l'Eclairage*, qui se tiendra à Paris du 24 juin au 1^{er} juillet prochain.

Cette période a été choisie pour permettre aux personnalités s'intéressant au développement de l'éclairage d'assister à d'autres réunions techniques et scientifiques prévues entre les 18 et 23 juin. Elle présente aussi l'attrait de coïncider avec les fêtes de la lumière qui seront organisées à l'occasion de l'Exposition de Paris.

Des rapports généraux et des communications particulières seront présentés sur les sujets suivants :

- Sources lumineuses,
- Luminaire,
- Eclairage des voies publiques,
- Eclairage des fêtes et expositions,
- Eclairage médical et chirurgical,
- Eclairage industriel (cas particuliers),
- Eclairage décoratif des intérieurs,
- Eclairage décoratif des extérieurs,
- Eclairage naturel.

Les personnes qui désireraient participer à ce congrès ou y présenter une communication sont priées de s'adresser au Comité National Belge de l'Eclairage, 63, rue Ducale à Bruxelles, qui leur fera parvenir le règlement du congrès ou d'écrire directement au Siège du Congrès International des Applications de l'Eclairage, Paris 1937, 12, place de Lobarde, 8°.